



BULLETIN DE PARTICIPATION

DEVENEZ SPONSOR MAILLOT !

Entre la société,

Raison sociale :

Nom commercial :

Adresse :

Représentée par,

Nom, prénom :

Fonction :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Ci-après dénommée « le Client », d'une part, et le FC Lorient Bretagne Sud, SASP au capital de 1 080 000€, immatriculée au RCS 401 741 459, dont le siège social est situé au Stade du Moustoir 56323 Lorient Cedex, représentée par Fabrice Devillers, Directeur Commercial et Marketing, dûment habilité aux fins des présentes, agissant au nom et pour le compte du FC Lorient d'autre part.

DEVENEZ SPONSOR MAILLOT !

Cachet et signature du client, précédé de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Pour Le Client

M. ou Mme.
(Cachet de la société)

Contact : partenariat@fclweb.fr
Tél. : 02 97 35 27 06

ARTICLE 1 : DROITS PUBLICITAIRES & PROMOTIONNELS ACQUIS PAR LE CLIENT

Le Client bénéficiera du programme de partenariat, incluant les droits publicitaires et promotionnels suivants :

- 2 invitations au tirage au sort du vendredi 14 mars 2014 à l'Espace FCL
- 2 places en Espace Pizza Sprint La Trinitaire haute centrale pour le match FC Lorient/PSG le 21 mars 2014
- Le nom de la société sur les écrans géants du Stade du Moustoir en avant-match et mi-temps de la rencontre FC Lorient/PSG
- Participation au tirage au sort afin de bénéficier de l'affichage de votre marque sur la manche du maillot du FC Lorient lors de la rencontre FC Lorient/PSG retransmis en direct sur beIN SPORTS 1 & beIN SPORTS MAX3 le 21 mars 2014 à 20h30, de 2 minutes d'affichage Led en Direct TV, de 4 places dans l'Espace VIP Loge Centrale pour la rencontre FCL / PSG et de 4 maillots du FC Lorient.

ARTICLE 2 : DURÉE

Le présent contrat est conclu pour courir de la date de signature jusqu'au 21 mars 2014 inclus.

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

En contrepartie des droits publicitaires et promotionnels acquis dans le présent contrat, le Client s'engage à envoyer avec le présent formulaire, un chèque de règlement d'un montant de 390 € HT, soit 468 € TTC (quatre cent soixante-huit euros toutes taxes comprises) à l'ordre de SASP FC Lorient à renvoyer à l'adresse suivante : FC Lorient – Espace FCL, Kerlir CS 30 131, 56 271 Ploemeur Cedex

Une facture correspondante sera établie et envoyée au Client. Clôture du jeu le 14 mars 2014 à 12h00. Tirage au sort en présence de Maître Prima le 14 mars 2014 à 19h00 à l'Espace FCL.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent contrat est soumis aux conditions générales de vente figurant au verso.

ARTICLE 5 : PÉRIMÈTRE

Du fait des droits d'exclusivité détenus par les Partenaires actuels du FCL, les secteurs d'activités suivants ne peuvent participer à l'opération : Équipementier sportif, Biscuiterie, Banques et Assurances, Opérateur téléphonique et internet, Fabricant et Commerce de Textile Marin, Hôtellerie, Constructeur automobile, Traiteur et Tour Opérateur.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1-DEFINITIONS

Client : désigne toute personne, physique ou morale, désirant bénéficier des prestations et/ou produits proposés par le FCL.

Droits : désigne toutes prestations de services ou/et produits proposés par le FCL, et dont les Clients sont susceptibles de faire la commande.

Données : désigne tous logiciels, programmes ou toutes informations utilisées dans le cadre de l'exécution par le FCL du/des Droits commandés par le Client.

2-VALIDITÉ

Tous les Droits sont exécutés exclusivement aux titres des présentes Conditions Générales.

Dans ce cadre, l'intervention du FCL ne vaut en aucun cas acceptation d'une obligation de résultats, quand bien même ce dernier s'engage à employer tous les moyens à sa disposition pour satisfaire la demande du Client d'un Droit. Toute commande requiert l'acceptation ferme et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales, sauf dérogation expresse, écrite, et manuscrite du FCL.

Cela implique, si le Client est professionnel, l'annulation de toutes clauses et stipulations contraires.

3-OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir et d'encadrer les conditions dans lesquelles un Client accède, accepte, et utilise les Droits proposés.

Possibilité est réservée au FCL de modifier et/ou supprimer des Droits proposés, ainsi que les présentes Conditions Générales, sans que des indemnités soit réclamées par le Client.

4-FORMATION DU CONTRAT

L'acceptation par la signature du Client des présentes Conditions générales du présent formulaire emporte consentement irrévocable au contrat et adhésion aux prix communiqués.

5-PRIX

Les prix appliqués seront ceux en vigueur au moment de l'émanation de la commande par le client. Ils sont compris comme étant en euros.

Tout travail qui se rajoutera après l'établissement du présent formulaire, devra faire l'objet d'un devis, qui devra être expressément accepté par le Client.

6-PAIEMENT

La totalité du paiement est exigible à la signature du présent formulaire d'adhésion. Le formulaire qui n'est pas accompagné de son règlement au moment du tirage au sort sera invalidé.

7-DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des Services proposés sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard

n'autorise pas le Client à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

8-GARANTIE

8-1 généralités

Les logos, visuels et maquettes émanant du FCL restent propriété du FCL, et ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés, même partiellement, de quelque façon que ce soit sans autorisation écrite. Les documents de toute nature établis par les services du FCL restent la propriété du FCL et doivent être rendus sur simple demande de notre part.

8-2 force majeure

Le FCL ne peut être tenu responsable de l'interruption de la fourniture d'énergie, l'incendie, l'inondation, ou tout autre fait extérieur à son activité telle qu'une grève d'entreprise, retardant de façon imprévue les délais de livraison.

Le FCL est donc irresponsable dans tout cas de force majeure tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence.

9-LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En vertu des dispositions de la loi Informatique et Libertés N°78-17, du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant.

Le Client autorise le FCL à communiquer ces informations à des personnes tierces dans le cadre de relations professionnelles.

Le Client peut cependant adresser son refus quant à la communication de ces informations en adressant par lettre recommandée sa demande écrite au FCL afin que ce dernier puisse accéder à sa demande.

10-CONFIDENTIALITE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Le FCL s'engage à respecter la confidentialité des Données portées à sa disponibilité dans le cadre de l'exécution des droits concédés à un Client.

Le Client doit s'engager à prendre toutes les mesures pour protéger et sauvegarder ses Données. A défaut, il doit en informer le FCL avant l'exécution des Droits.

11-ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litiges, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Si tel n'est pas le cas, et pour toutes contestations relatives aux droits concédés par le FCL et à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales, compétence exclusive sera attribuée aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Grande Instance de Lorient. Toutefois, si une ou plusieurs clauses sont déclarées ou réputées, par décision de justice, illégales ou non écrites, le reste des présentes conditions générales restera valable.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions et termes des présentes Conditions Générales.